

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC90

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot et M. Peu

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	250 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	250 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
revalorisation inconditionnelle des traitements des professeurs du premier degré ( <i>ligne nouvelle</i> )	250 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	250 000 000	250 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à transférer les crédits supplémentaires dédiés à PACTE dans le premier degré, 250 millions, pour les transformer en augmentation inconditionnelle. En effet, nous nous opposons, comme beaucoup d'enseignantes et d'enseignants au PACTE et à sa logique. Les revalorisations salariales intervenues cette année ne suffiront pas à rattraper le retard accusé depuis quarante ans ni à compenser l'inflation actuelle.

Afin de se conformer aux obligations de la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

Un nouveau programme « revalorisation inconditionnelle des traitements des professeurs du premier degré » est abondé de 250 millions en AE et CP. Les crédits sont prélevés sur le titre 2 l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « enseignement scolaire public du premier degré ».